

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 04 JUIN 2025

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 14 / En exercice : 14 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 12

Date de la convocation : 19/05/2025 Date d'affichage : 19/05/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, Mme Adeline HENNICHE, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Raphaël MABBOUX, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, Mr Jacques ZIRNHELT, M. Serge PAGET, M. Thibault PUGNAT.

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) : M. Ludovic PAYEN,

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mme Mélina ISOUX (pouvoir à Mme Adeline HENNICHE)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS

Délibération du Conseil Municipal n°2025-040

BUDGET PRINCIPAL 2025 – DIVERSIFICATION TOURISTIQUE – SECURISATION ET AMENAGEMENT DU SITE DE ROCHEFORT.

- Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie (CD 74) annule et remplace la délibération n°2025-024

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de notre engagement continu pour le développement et l'amélioration des infrastructures locales, la commune de Cordon est fière de présenter son projet de sécurisation et d'aménagement d'un pôle pluriactivités. Ce site accueille notamment la Coupe du Monde de vélo Trial et nécessite des travaux de sécurisation pour pérenniser l'organisation de compétitions internationales. Les travaux prévus incluent des opérations de terrassement, la pose de clôtures pour sécuriser les terrains, ainsi que l'amélioration des réseaux secs et humides afin d'assurer un fonctionnement optimal et durable des installations. Notre dynamisme et notre mobilisation sont au cœur de cette initiative, et nous sommes convaincus que ce projet contribuera significativement à l'attractivité et à la qualité de vie de notre commune.

Nous sollicitons donc le soutien du Département de la Haute-Savoie, terre de vélo, pour :

- Concrétiser cette ambition collective et garantir la pérennité de ces événements sportifs de renommée mondiale,
- Réussir la transition « après-ski » de la station,
- Devenir un site sportif mais aussi un site touristique ludique. Equipement grand public,
- Devenir un pôle attractivité.

En sollicitant la subvention la plus haute possible, le plan de financement prévisionnel s'établit comme suivant :

Coût opération HT	Région		Département		Autofinancement	
201 939,91 €	38,73%	78 218,60 €	41,27%	83 333,33 €	20%	40 387,98 €

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025-024 du 11 avril 2025 portant sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie (CD 74)

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de sécurisation pour pérenniser l'organisation de compétitions internationales de vélo Trial sur le territoire communal,

Considérant que le Conseil départemental finance des projets communaux présentant un intérêt départemental,

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

ANNULE la délibération n°2025-024 du 11 avril 2025 portant sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie (CD 74)

APPROUVE le projet ci-dessus présenté ;

EMET un avis favorable à son plan de financement ;

AUTORISE le Maire à solliciter la subvention à hauteur de 83 333,33€ soit 41,27% du projet auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie (CD74).

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs aux demandes de subventions précitées et avenants éventuels.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie, le jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 05 juin 2025

Le Maire

M. François PARIS

Télétransmis en Sous-préfecture le : 05 JUIN 2025
Affiché le : 05 JUIN 2025

La Secrétaire de Séance,

Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS



A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Bottollier', is written next to the name of the Secretary of the Session.